BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

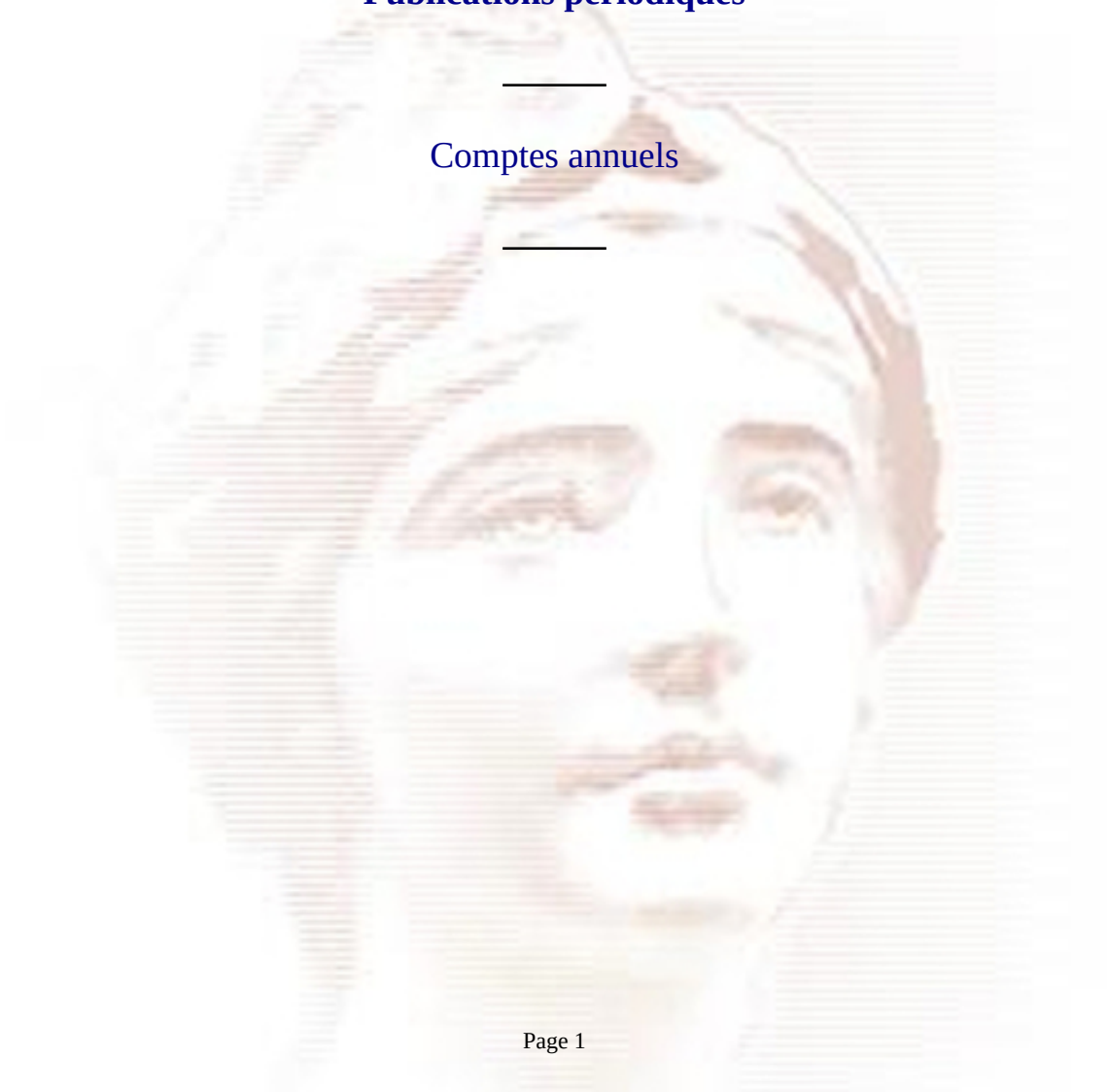
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



BAKIA SCA

Société en commandite par actions au capital de 152.449,02 Euros
Siège social : 13, Place Floquet – 64220 Saint Jean Pied-de-Port
317 706 323 R.C.S. Bayonne.

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020.

I. — Bilan consolidé.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées	42 621	48 820
Opérations avec la clientèle	286 550	258 605
Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	317 402	275 546
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à LT	663	1 614
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 006	7 974
Écarts d'acquisition		
Compte de régularisation et actifs divers	8 989	8 097
Total de l'actif	**663 231**	**600 655**

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées	3 898	2 372
Opérations avec la clientèle	582 465	523 708
Dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation et passif divers	3 991	4 913
Écarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	1 252	989
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 000	1 000
Intérêts minoritaires	970	905
Capitaux propres part du groupe (Hors FRBG)	69 654	66 768
Capital souscrit	152	152
Primes d'émission		
Réserves consolidées et autres	65 618	62 420
Résultat de l'exercice (+ / -)	3 884	4 196
Total du passif	**663 231**	**600 655**

Hors bilan	31/12/2020	31/12/2019
1. Engagements donnés de l'activité bancaire	**126 157**	**143 513**
Engagements de financement	77 465	72 006
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	77 465	72 006
Engagements de garantie	48 692	49 190
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 319	942
Engagements d'ordre de la clientèle	46 273	47 942
Engagements douteux	1 100	306
Engagements sur titres		22 317
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise Titres à livrer		22 317
Autres engagements donnés		
2. Engagements reçus de l'activité bancaire	**178 680**	**160 242**
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	177 895	136 818
Engagements reçus d'établissements de crédit	27 544	5 220
Engagements reçus de la clientèle	150 352	131 598
Engagements sur titres		22 810
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise Titres à recevoir		22 810
Autres engagements	785	613
Autres valeurs reçues en garantie	785	613

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	8 471	9 920
Intérêts et charges assimilées	-488	-603
+ Produits sur opérations de location simple	50	51
Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	6	2
+ Commissions nettes	5 828	6 933
+ / - Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	2	4
+ / - Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6 427	5 324
+ Autres produits d'exploitation bancaire	386	309
Autres charges d'exploitation bancaire	-38	-16
+ / - Produits nets des autres activités		
Produit net bancaire	**20 645**	**21 923**
Charges générales d'exploitation	-13 321	-13 936
Dotations aux amortissements et aux provisions s/immob. incorporelles et corporelles	-1 192	-1 131
Résultat brut d'exploitation	**6 133**	**6 857**
+ / - Coût du risque	-669	-299
Résultat d'exploitation	**5 464**	**6 558**
+ / - QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		
+ / - Gains ou pertes s/actifs immobilisés	-12	8
Résultat avant impôt	**5 452**	**6 566**
+ / - Résultat exceptionnel	2	
Impôt sur les bénéfices	-1 505	-2 302
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Dotations de FRBG et provisions réglementées		
+ Reprises de FRBG et provisions réglementées		
+ / - Intérêts minoritaires	-65	-68
Résultat net part du groupe	**3 884**	**4 196**
Nombre d'actions	2 000	2 000
Résultat par action (*)	1,94	2,10
Résultat dilué par action (*)	1,94	2,10
(*) Rubriques servies par les sociétés par actions		

III. — Annexe aux comptes consolidés.

L'annexe est complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors bilan et le compte de résultat.

I. – Faits caractéristiques de l'exercice.

Dans la continuité de l'année 2019, l'émergence et l'expansion des nouveaux « variants » du Covid-19 début 2020 ont continué d'affecter les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19 et ses « variants ».

La société BAMI, filiale de BAKIA, a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers et les expositions résultant des contrats de crédit.

Les impacts ressentis sur l'activité de notre établissement affectent l'ensemble des comptes mais certains éléments ne peuvent être isolés. L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets jugés pertinents et significatifs selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des Normes Comptables dans ces recommandations du 8 janvier 2021 relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènements Covid-19 dans les comptes et situations établis à partir du 1er janvier 2020.

L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie a été constaté en résultat d'exploitation.

Une des conséquences directes de cette crise sanitaire a été la mise en place, sous l'impulsion du gouvernement français, des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) en soutien à l'activité des entreprises.
Au cours de l'année 2020, la BAMI a mis à disposition 27 193 K€ d'encours PGE pour un PNB généré de 99 K€. En contrepartie, la mise en production de ces PGE a nécessité un coût d'analyse métier et des développements informatiques estimés à 10 K€.

Le contexte de la crise sanitaire et les mesures gouvernementales qui en ont découlé ont eu un impact sur le PNB sur l'exercice 2020 principalement sur les points ci-dessous :

- L'encours des dépôts à vue liés au confinement de plusieurs mois.
  L'activité économique bloquée a taylorisé 80 M€ supplémentaires dans nos livres mais a eu pour conséquence une forte baisse des mouvements bancaires ; notamment sur les entreprises.
  Cette inactivité couplée à la mise en place des PGE pour certaines d'entre-elles ont eu pour impact la baisse de notre PNB estimé à 250 K€

- Les valorisations de nos Titres pour compte propre.
  L'annonce du premier confinement mi-mars avait fortement impacté la bourse.
  Le CAC 40 décrochant pour atteindre les 3754 points le 18/03/2020, cette nouvelle crise de confiance avait eu pour effet une forte dévalorisation de nos titres FCP et abouti à une forte provision pour dépréciation sur le 1er trimestre 2020.
  Les 2ème et le 3ème trimestres 2020 suite au déconfinement avaient déjà amélioré les valorisations de nos FCP ; et malgré une nouvelle baisse fin octobre 2020 (CAC à 4569 points), un redressement spectaculaire sur les deux derniers mois de l'exercice amenant le CAC à 5551 points, soit au niveau d'avril 2019, a permis à la BAMI de générer des plus-values comptables au niveau de nos prévisions du début d'exercice.
  Néanmoins, il est à noter que nous avons passé une provision pour dépréciation de 1 306 K€ au 31/12/2020.

Cette crise sanitaire a bien évidemment impacté nos frais généraux en générant des coûts supplémentaires estimés à 25 K€ hors matériels et 5 K€ de matériels informatiques afin d'assurer la sécurité des salariés et de notre clientèle :

- En s'équipant de masques, visières, gels hydroalcooliques, plexiglass,
- Désinfections des locaux,
- Acquisition et déploiement de matériels pour la mise en place du télétravail.

La BAMI n'a demandé aucune dérogation, décalage de paiement ou dégrèvements concernant les règlements de loyers, charges ou de taxes (CFE, CVAE, TVA etc…).

LA BAMI a été contraint, afin de protéger, de mettre en chômage partiels une partie de son personnel. Cette mise en chômage partiel par le biais des indemnisations a permis de réduire les charges du personnel de 31 K€. La BAMI a reçu 51.6 K€ d'allocations à ce titre qui ont été comptabilisés en déduction, des charges du personnel.

En dehors de la crise sanitaire liée au Covid-19, deux autres faits marquant de l'exercice 2020 sont à souligner. Le premier concerne la rénovation totale de l'agence de Bordeaux. Cette agence a été livrée par notre architecte et maître d'œuvre mi-octobre 2020. Le second, la BAMI a décidé, pour des raisons commerciales, de centraliser la clientèle de l'agence de Bayonne sur le seul site de l'agence de Maignon en la répartissant suivant leur appartenance à la Gestion Privée ou à la Gestion Entreprises.

II. – Evènements postérieurs a la clôture de l'exercice.

Néant.

III. – Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes.

Conformément à la réglementation, les principales méthodes comptables et les informations significatives permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière du groupe sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'Autorité des Normes Comptables a publié le 22 décembre 2020 le règlement n° 2020-10 modifiant le règlement ANC n° 2014-07. Ce règlement, homologué le 29 décembre 2020, est applicable obligatoirement aux comptes de l'exercice 2020 avec effet rétroactif.

L'application de l'amendement n'a pas d'impact sur la présentation des titres de la BAMI mais conduit à modifier la présentation au bilan de la créance sur la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette créance représente la quote-part de l'épargne collectée sur les comptes à régime spécial que la banque est tenue de transférer pour centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. Cette créance, qui était présentée précédemment dans le poste Créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan, est désormais présentée au passif du bilan en déduction des comptes d'épargne à régime spécial dans la rubrique Opérations avec la clientèle. La première application de ces amendements n'a eu aucune conséquence sur les capitaux propres de la BAMI, ni sur son résultat.

Ainsi, les comptes consolidés de BAKIA établis selon le référentiel français voient également ces changements affecter le total du bilan publié.

IV. – Périmètre et méthodes de consolidation.

A. Principe de consolidation et présentation des comptes. — Les comptes consolidés regroupent les comptes de la SCA BAKIA et de ses filiales et participations ont été établis et présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 99-07 du 1er janvier 2017 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), qui intègre les modifications apportées par les règlements : - CRC n° 2000-04 du 4 juillet 2000, - CRC n° 2005-05 du 3 novembre 2005, - CRC n° 2000-08 du 7 décembre 2000, - CRC n° 2002-05 du 12 décembre 2002, - CRC n° 2004-04 du 4 mai 2004, - CRC n° 2005-02 du 3 novembre 2005, - CRC n° 2008-04 du 3 avril 2008, - CRC n° 2008-13 du 4 décembre 2008, - CRC n°2009-09 du 3 décembre 2009, - ANC n°2010-05 du 7 octobre 2010, - ANC n°2015-08 du 23 novembre 2015, - ANC n° 2016-10 du 12 décembre 2016- ANC n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

B. Périmètre de consolidation :

Société	Capital (€)	% De contrôle	% D'intérêt	Méthode de consolidation
BAKIA SCA	152.449	100 %	100 %	Société consolidante
BAMI SA	30.000.000	98,50%	98,50 %	Intégration globale
BAMI COMMUNICATION	38.112	100 %	100 %	Intégration globale
SCI MARCADAL	10.000	100 %	99,97 %	Intégration globale
SCI IPARTOKI	10.000	100 %	99,99 %	Intégration globale
SCI URGAIN	10 000	100 %	98,52 %	Intégration globale

Aucun mouvement sur le périmètre de consolidation du groupe n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.

Les sociétés : SCI Udaberri et Sas U'WINE, n'entrent pas dans le périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle ou d'influence exercés directement ou indirectement par les sociétés membres du groupe sur celle-ci.

Les titres de BlackFin n'entrent pas non plus dans le périmètre de consolidation, s'agissant d'un fonds acquis dans l'objet de placement et non d'exercice d'une quelconque influence sur la gestion.

Il n'existe pas non plus d'options détenues par le groupe permettant une prise de contrôle de ces sociétés.

C. Méthode de consolidation. — Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont contrôlées de manière exclusive, y compris les entreprises à structure de compte différente dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'entreprise consolidante.

Les comptes de ces sociétés sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :
- — intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments du bilan et du résultat de l'entreprise consolidée après retraitements éventuels ;
- — éliminer les opérations et comptes les concernant réciproquement ;
- — répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres sociétés ou actionnaires, dits « intérêts minoritaires ».

D. Retraitements et éliminations :

1. Elimination des opérations intra-groupe : Afin de présenter sur une même base économique les comptes des sociétés consolidées, ceux-ci font l'objet de divers retraitements conformément aux principes comptables. Les comptes réciproques entre sociétés intégrées, ainsi que les pertes et profits, résultant d'opérations à l'intérieur du groupe, sont éliminés.

2. Ecarts d'acquisition : Suite à la modification du code de commerce de 2015 résultant de la transposition en droit français de la directive comptable européenne de 2013, seuls les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée restent amortissables sur cette durée.

Les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortissables, en contrepartie s'impose un test de dépréciation au moins une fois par exercice pour les écarts non amortis.
L'historique des écarts d'acquisition positifs et négatifs sont inscrits respectivement à l'actif et au passif sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils ont été amortis linéairement sur une période n'excédant pas 20 ans. Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition des titres de sociétés consolidées, et sont constitués par le solde non affecté à un poste de bilan de la différence entre le prix de revient des titres et la quote-part de situation nette correspondante.

3. Impositions différées : Conformément aux dispositions du décret du 23 mars 1967 complétés par le règlement R-02, des impôts différés ont été calculés selon la méthode du report variable. Les impositions différées constitutives de créances ont été classées au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ». Celles représentatives d'une dette ont été affectées au bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

Les impôts différés résultent des retraitements suivants :

— Décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
— Retraitements de consolidation,
— Distributions prévues entre les entreprises consolidées.

4. Provisions de nature fiscale : Les provisions réglementées sont retraitées afin de neutraliser l'incidence en compte de résultat d'écritures comptabilisées en vertu de la seule application d'une disposition d'ordre fiscal (provision pour crédits à moyen et à long terme consentis par les établissements de crédit, amortissements dérogatoires).

V. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les opérations sont enregistrées dans le respect des règles et principes comptables applicables aux établissements bancaires.

1. Portefeuille titres. — Les opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement sont comptabilisées conformément aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement ANC 2014-07.

Conformément à ces règlements, ont été classés sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

– selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe, à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
– selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a. Titres de transaction : Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils sont négociables sur un marché liquide avec des prix de marché accessibles aux tiers. A la clôture, ces titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent ; les variations qui en résultent sont portées dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, le groupe ne détient aucun titre de cette nature.

b. Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissements, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

— Actions et autres titres à revenu variable : Ces titres sont inscrits à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les revenus attachés aux actions classées en titres de placement (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Au cours de l'exercice 2020, les moins-values sur nos titres OPCVM, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres, ont fait l'objet d'une provision dont la variation correspond à une dotation nette de 1 346.1 K€.

— Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A la date de clôture de l'exercice, les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les différences éventuelles entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont étalées sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement est effectué par application de la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (corrigée des amortissements et reprises des décotes ou primes) et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Un ensemble homogène est composé de titres à revenu fixe qui présentent de façon stable une sensibilité aux variations de taux d'intérêt à peu près équivalente, en valeur absolue, à celle des autres titres du même ensemble.

Au cours de l'exercice 2020, les moins-values sur nos obligations, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres, ont fait l'objet d'une provision dont la variation correspond à une reprise nette de 39.7 K€.

c. Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance et pour lesquels le groupe BAKIA en a la capacité, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur date d'acquisition selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement. Il en est de même pour ce qui concerne l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que pour les intérêts courus attachés à ces derniers.

Au 31 décembre 2020, aucune dépréciation n'a été provisionnée.

d. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme : Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe BAKIA parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, acquis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence sur elle en raison du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus attachés à ces titres (dividendes) sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de l'utilité de ces entreprises pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Au 31 décembre 2020, aucune dépréciation n'a été constatée.

2. Immobilisations et amortissements. — Les immobilisations figurent à l'actif du bilan pour leur coût historique, diminué des amortissements cumulés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles incluent des actifs corporels et incorporels acquis séparément. Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Le groupe amortit ses immobilisations en appliquant des taux d'amortissement calculés suivant le seul mode linéaire appliqué à la durée d'utilité estimée.

Actifs concernés	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments : Gros œuvre	Linéaire	de 30 à 40 ans
Bâtiments : Second œuvre	Linéaire	de 20 à 50 ans
Bâtiments : Equipements techniques	Linéaire	de 15 à 20 ans
Bâtiments : Finitions	Linéaire	de 8 à 10 ans
Mobiliers	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	de 1 à 5 ans
Terrains	N/A	N/A
Droits au bail, fonds de commerce	N/A	N/A

Le groupe détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (l'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectuant généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif).

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

La décision de centraliser la clientèle de l'agence de Bayonne a eu pour principale conséquence de devoir constituer une provision pour dépréciation d'actifs à la clôture de l'exercice d'un montant de 152 K€.

3. Créances sur la clientèle. — Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Ces créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Le suivi des créances détenues sur la clientèle s'appuie sur un système de notation interne des contreparties. La notation interne s'effectue principalement par équivalence à la cotation Banque de France, qui est un outil d'évaluation externe à la banque, et lorsque la concordance n'est pas applicable par la prise en compte d'une série de critères discriminants et déterminants permettant de couvrir les différents cas de figure représentant notre clientèle.

Notre grille de notation interne reflète la qualité de la contrepartie de la façon suivante :
- A : Très bonne
- B : Forte
- C : Assez forte
- D : Acceptable
- D1 : Faible
- E : Très faible
- F : Critique
- G1 : douteux avec espoir de recouvrement
- G2 : douteux avec recouvrement incertain

Cette notation fait l'objet de deux mises à jour annuelles systématiques (pour les notations déterminées par équivalence), et d'un contrôle et d'une validation annuels par le Département Engagements (pour les notations déterminées par les critères internes).

Conformément aux articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07, les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales).

Par application du principe de contagion, la classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur.

Par ailleurs, le groupe applique les dispositions du règlement 2014-07. Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont celles dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé (par exemple, celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou celles assorties de garanties permettant leur recouvrement).

Lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints, l'établissement de crédit sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte. Les dépréciations antérieurement constituées font alors l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de défaillance.

Les créances qui sont restructurées (hors restructurations commerciales) sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Celles restructurées, à des conditions hors marché, font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur.

Les dépréciations sur créances douteuses couvrent les pertes prévisionnelles, calculées en valeur actualisée par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les en-cours douteux et non encaissés.

Les provisions concernant les engagements par signature et les litiges avec la clientèle sont inscrits au passif du bilan en « provisions pour risques et charges ».

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations et provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet de l'actualisation des flux futurs sur les pertes prévisionnelles et les décotes calculées sur les créances restructurées ayant un caractère douteux sont regroupés dans la rubrique « Coût du risque ». Il en est de même pour les reprises de dépréciation des créances douteuses et douteuses compromises ainsi que pour l'amortissement de la décote (sur les créances restructurées ayant un caractère douteux) liées au passage du temps.

En revanche, la décote constatée lors de la restructuration d'une créance inscrite en encours sain ainsi que son amortissement du fait du passage du temps sont réintégrées sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

4. Provisions pour risques et charges.

Ce poste recouvre les provisions :
- — pour risques de contrepartie,
- — pour risques de change,
- — pour litiges,
- — pour engagements sociaux.

Ces provisions, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et le montant sont incertains, résultent d'évènements survenus ou en cours à la date de clôture de l'exercice.

5. Impôt sur les bénéfices, fiscalité latente. — La charge d'impôt comprend :
- — l'impôt courant de l'exercice au taux de 28 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % ;
- — les impôts différés actifs et passifs calculés selon la méthode du report variable.

Les impositions différées actives et passives ont été identifiées au bilan et au compte de résultat consolidé. La méthode retenue consiste à comptabiliser le décalage temporaire d'imposition directement en créance ou en dette. Les impositions différées actives ne sont toutefois comptabilisées que s'il existe une probabilité raisonnable de récupération de cet impôt dans les délais légaux impartis.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation compte tenu des incertitudes relatives aux dates de retournement.

6. Engagements sur les contrats d'épargne logement. — Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le groupe BAKIA des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le groupe BAKIA doivent faire l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont significativement négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Aucune provision n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

7. Engagements sociaux :

a. Engagements de retraite : Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels adhérent les employeurs et les salariés des sociétés du groupe. Ces engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Les sociétés du groupe n'ont en général aucun autre passif que les cotisations dues, à l'exception du financement des dépenses définies à l'article 3 de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, sur les retraites complémentaires du personnel des banques.

b. Indemnités de fin de carrière : Les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi. Ces indemnités ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

8. Médailles du travail. — Les médailles du travail sont considérées comme des avantages à prestations définies, ressortant de la catégorie des avantages à long terme. Elles sont assorties de gratifications qui ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de l'obtention de la médaille du travail. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces gratifications.

Conformément à la recommandation n° 2013-02 publiée le 7 novembre 2013 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises :

a) les indemnités de fin de carrière ainsi que les gratifications relatives aux médailles du travail ont été appréhendées dans le bilan (en provision pour risques et charges) et dans le compte de résultat (en charge générale d'exploitation) ;
b) ces droits potentiellement acquis par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2020 selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence dans la société au moment du départ à la retraite ou de l'obtention de la médaille du travail.

9. Fonds pour risques bancaires généraux. — Conformément à l'article 1121-3 du règlement ANC 2014-07, les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que l'établissement assujetti décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

10. Opérations en devises. — Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement ANC, les éléments d'actif et passif libellés en devises sont évalués au cours de clôture au comptant de la devise concernée. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont portés dans le compte de résultat.

11. Autres actifs et comptes de régularisation. — Les comptes de régularisation incluent principalement des produits à recevoir ne se rapportant pas à des créances rattachées à la clientèle et des charges comptabilisées d'avance.

Les autres actifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur titres, de créances diverses envers les tiers et d'impôts différés actifs.

Lorsque la valeur actuelle d'un de ces actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat.

Aucune dépréciation de ces actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Ces autres actifs incluent un actif de 3,4 M€ envers un éditeur informatique.

Pour mémoire, la société BAMI, filiale de BAKIA, avait entrepris en 2015 de remplacer son système d'information de « core banking » via le déploiement d'un progiciel unique. L'abandon de ce projet a conduit la société, dans le cadre d'une procédure lancée en 2019, à demander le remboursement de la totalité des sommes qu'elle a engagées auprès de l'éditeur. "Les autres actifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur titres, de créances diverses envers les tiers et d'impôts différés actifs."

12. Autres passifs et comptes de régularisation. — Les autres passifs regroupent les comptes ouverts aux divers agents économiques retraçant le règlement d'opérations sur dettes diverses envers les tiers et les impôts différés passifs.

Les comptes de régularisation incluent principalement les produits constatés d'avance et les charges à payer ne se rapportant pas à des dettes rattachées.

13. Honoraires des Commissaires aux Comptes :

	Cabinet RSM	Cabinet Saint Honoré
Audit des comptes de BAKIA	6 728 € HT soit 8 073 € TTC	6 445 € HT soit 7 734 € TTC
Audit des comptes des filiales	49 620 € HT soit 59 544 € TTC	31 565 € HT soit 37 877 € TTC
Services autres que la certification des comptes (SACC)	Néant	Néant
Total	**56 348 € HT soit 67 617 € TTC**	**38 010 € HT soit 45 611 € TTC**

Conformément au paragraphe 44 de l'annexe du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, nous vous informons que le rapport de gestion est tenu à la disposition du public, au siège social, 13, place Floquet à St Jean Pied de Port (64220).

Note 1. – Opérations interbancaires et assimilées.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020			2019
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	7 797		7 797	7 018
Créances sur les établissements de crédit				
Comptes ordinaires	34 774		34 774	26 974
Comptes et prêts à terme (1)	50		50	14 827
Total des créances sur les établissements de crédit	**34 824**		**34 824**	**41 801**
Total des opérations interbancaires et assimilées	**42 621**		**42 621**	**48 820**
Dont créances rattachées				100

(1) Application ANC N°2020-10 du 22 Décembre 2020. Reclassement encours centralisation CDC en contrepartie des comptes d'épargne à régime spécial.
À compter de l'exercice 2020, les créances sur les établissements de crédit n'incluent plus la créance représentative de la quote-part de l'épargne réglementée centralisée auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Au 31 décembre 2020, cette créance qui s'élève à 19 821 K€ est présentée en déduction des comptes d'épargne concernés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire et comptes sur livret d'épargne populaire) dans le poste Opérations avec la clientèle, au passif du bilan (cf. Note 13). Au 31 décembre 2019, le montant de la créance de centralisation présentée parmi les créances sur les établissements de crédit s'élevait à 14 677 K€ En 2020, le montant déduit des comptes de dettes est de 19 821 K€ (cf. Note 2.4.2). Les créances rattachées d'un montant de 94 K€ en 2020 contre 100 milliers d'euros en 2019, sont présentées en déduction des dettes rattachées liées aux comptes d'épargne réglementée.

Note 2. – Opérations avec la clientèle.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020			2019
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle				
Créances commerciales	4 107		4 107	13 262
Comptes ordinaires débiteurs	4 488		4 488	11 263
Autres concours à la clientèle				
Crédits à l'exportation	132		132	187
Crédits de trésorerie	51 165		51 165	22 540
Crédits à l'équipement	170 054		170 054	153 618
Crédits à l'habitat	47 715		47 715	48 319
Autres crédits à la clientèle				
Total des autres concours à la clientèle	**269 066**		**269 066**	**224 664**
Valeurs non imputées	3 627		3 627	4 568
Créances douteuses	7 161	2 358	4 803	4 507
Créances rattachées sur la clientèle	458		458	342
Total des créances sur la clientèle	**288 908**	**2 358**	**286 550**	**258 605**
Total des opérations sur la clientèle	**288 908**	**2 358**	**286 550**	**258 605**
Dont créances rattachées	458		458	342

Note 3. – Risques sur crédit à la clientèle.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Engagements globaux bruts		
Engagements sains	281 746	254 099
Engagements douteux	4 985	4 402
Engagements douteux compromis	2 176	2 227
Total des engagements globaux bruts	**288 908**	**260 728**
Dépréciations	2 358	2 122
Engagements nets	**286 550**	**258 605**
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	32,93%	32,01%
Poids des engagements bruts douteux et douteux compromis sur l'encours brut global	2,48%	2,54%

Note 4. – Ventilation des encours par catégories de contreparties.

Au 31 décembre 2020 (En milliers d'Euros)	Sociétés	Entreprises individuelles	Particuliers	Adm. Privées / publiques	Non-résidents	Totaux	% Catégories / encours
Catégories de risques							
Escompte commercial, Dailly	4 107					4 107	1,5 %
Crédits à l'exportation	132					132	0,0 %
Crédits de trésorerie	31 306	790	18 953	37	79	51 165	18,4 %
Crédits à l'équipement	167 847	1 911		282	14	170 054	61,2 %
Crédits à l'habitat	18 503	649	26 638	200	1 725	47 715	17,2 %
Autres crédits à la clientèle							0,0 %
Comptes ordinaires débiteurs	3 410	132	943	2	2	4 488	1,6 %
Total	**225 306**	**3 481**	**46 534**	**521**	**1 820**	**277 661**	**100,0 %**

Note 5. – Ventilation des encours douteux par catégories de contreparties.

Au 31 décembre 2020 (En milliers d'Euros)	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non-résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	3 474		263	3 211	7,6 %
Entrepreneurs individuels					
Particuliers	1 510		18	1 492	1,2 %
Administrations privées					
Total	**4 985**		**281**	**4 704**	**5,6 %**

Note 6. – Ventilation des encours douteux compromis par catégories de contreparties.

Au 31 décembre 2020 (En milliers d'Euros)	Encours brut		Dépréciations	Encours net	% Dépréciations / catégories
	Résidents	Non-résidents			
Catégories de contreparties					
Sociétés	2 056		1 956	100	95,2 %
Entrepreneurs individuels	59		59		100,0 %
Particuliers	61		61		100,0 %
Administrations privées					
Total	**2 176**		**2 077**	**100**	**95,4 %**

Note 7. – Dépréciations & provisions.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Solde au 1er janvier	**2 626**	**3 325**
Dotation aux dépréciations de l'exercice (1)	2 207	1 157
Reprise de dépréciations (2)	-662	-1 855
Solde au 31 décembre	**4 171**	**2 626**

(1) : dont dotation 2020 aux dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 140,46 milliers d'Euros
Dont dotation 2020 aux provisions inscrites au passif = 41 milliers d'euros (dotation de 0 milliers d'Euros en 2019)
(2) : dont reprise 2020 sur dépréciations pour actualisation des flux prévisionnels recouvrables = 22 milliers d'Euros ;
Au sein de cette reprise globale de 22 milliers d'euros, 0 milliers d'euros sont liés à l'écoulement du temps
(Rapprochement de l'échéance prévisionnelle de recouvrement de la créance)
Dont reprise 2020 sur provisions inscrites au passif = 0 milliers d'Euros (0 milliers d'Euros en 2019)

Les dépréciations ont été constituées au titre des opérations suivantes :	2020	2019
Dépréciations déduites de l'actif		
Relatives aux opérations avec les établissements de crédit	0	38
Relatives aux opérations avec la clientèle	2 358	2 122
Relatives aux titres	1 772	466
Total des dépréciations déduites de l'actif	**4 130**	**2 626**
Provisions inscrites au passif		
Relatives aux engagements par signature	0	0
Relatives aux risques de change	0	0
Relatives aux créances risquées et assimilées	41	0
Total des provisions inscrites au passif	**41**	**0**
Total des dépréciations et provisions pour créances douteuses	**4 171**	**2 626**

Les dépréciations des créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés

Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques

Note 8. – Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés, et d'investissement.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020			2019
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actions propres détenues par le groupe				
Total des titres de transaction				
Dont créances rattachées				
Dont actions et obligations non cotées				
Titres de placement et assimilés				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 596	39	25 558	24 633
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	293 578	1 733	291 844	250 912
Actions propres				
Total des titres de placement et assimilés	**319 174**	**1 772**	**317 402**	**275 546**
Dont créances rattachées	330		330	274
Dont actions et obligations non cotées				

Titres d'investissement				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Total des titres d'investissement				
Dont créances rattachées				
Dont obligations non cotées				
Total des titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	**319 174**	**1 772**	**317 402**	**275 546**
Dont créances rattachées	330		330	274
Dont effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 596	39	25 558	24 633
Dont obligations non cotées				
Actions et autres titres à revenu variable	293 578	1 733	291 844	250 912
Dont actions non cotées				

Le montant des différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (écart résiduel) s'élève :

– Pour les titres de placement : -0,6 milliers d'euros au 31/12/2020 (contre + 0,2 milliers d'euros au 31/12/2019)
La juste valeur ('fair value') au 31/12/20 s'élève à 26460 K€ pour les obligations, 291855 K€ pour les titres d'OPCVM (contre 1762 K€ pour les obligations, 276390 K€ pour les titres d'OPCVM). Sachant que la valeur nette comptable de notre portefeuille de titres de placement a augmenté hors dépréciation de 40663 K€ entre le 31/12/19 et le 31/12/20 et que la valeur comptable des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 0 milliers d'euros au 31/12/20.

Note 8 bis. – Ventilation des obligations par durée résiduelle.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Moins de 3 mois		
De 3 mois à 1 an	34	951
De 1 an à 5 ans	814	
Plus de 5 ans		889
Total	**849**	**1 841**

Note 8 ter. – Titres de participation, autres titres détenus à long terme.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Valeur brute 2020	Dépréciations 2020	Valeur nette 2020	Valeur brute 2019
Autres titres détenus à long terme	668	5	663	1 614
Total des autres titres détenus à long terme	**668**	**5**	**663**	**1 614**

Note 9. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020			2019
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations en cours	901		901	1 691
Droit au bail	375	152	223	375
Fonds de commerce	126		126	126
Logiciels informatiques	1 012	801	210	189
Total des immobilisations incorporelles	**2 414**	**954**	**1 460**	**2 381**
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations en cours	65		65	231
Terrains et constructions	5 042	2 606	2 436	2 603
Immeubles en location simple				
Equipements, mobiliers, installations	4 806	3 566	1 240	1 577
Autres immobilisations	8 547	6 742	1 805	1 182
Total des immobilisations corporelles	**18 460**	**12 914**	**5 546**	**5 593**
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	**20 874**	**13 868**	**7 006**	**7 974**

Aucune provision pour dépréciation d'actifs n'a été constituée à la clôture de l'exercice

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Acquisitions	Sorties	31/12/2020
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations en cours	1 691	395	1 184	901
Droit au bail	375			375
Fonds de commerce	126			126
Logiciels informatiques	903	109		1 012
Total des immobilisations incorporelles	**3 095**	**504**	**1 184**	**2 414**
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations en cours	231	774	941	65
Terrains et constructions	5 042			5 042
Immeubles en location simple				
Equipements, mobiliers, installations	4 775	203	172	4 806
Autres immobilisations	8 251	931	635	8 547
Total des immobilisations corporelles	**18 299**	**1 908**	**1 747**	**18 460**
Valeur brute des immobilisations	**21 394**	**2 412**	**2 932**	**20 874**

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31/12/2020
Amortissements cumulés	13 420	1 039	744	152	13 868
Total Amortissements cumulés	**13 420**	**1 039**	**744**	**152**	**13 868**

Note 10. – Comptes de régularisation et autres actifs.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Comptes de régularisation – Actif :		
Comptes d'encaissements	12	494
Comptes d'ajustements débiteurs		
Produits à recevoir	895	1 828
Charges constatées d'avance	173	172
Total des comptes de régularisation - Actif	**1 081**	**2 495**
Autres actifs :		
Créances rattachées	20	20
Actif divers	7 888	5 582
Total des autres actifs	**7 909**	**5 602**
Total des comptes de régularisation et autres actifs	**8 989**	**8 097**

Note 11. – Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés		
Comptes ordinaires à vue		
Comptes et emprunts à terme	58	58
Opérations de pension		
Titres donnés en pension livrée		
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme		
Total des opérations de pension		
Autres sommes dues	3 840	2 315
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	**3 898**	**2 372**
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire		
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	**3 898**	**2 372**
Dont dettes rattachées		

Note 12. – Comptes créditeurs de la clientèle.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue (1)	61 890	77 060
A terme	7 511	7 431
Total des comptes d'épargne à régime spécial	**69 401**	**84 491**
Autres dettes		
A vue	469 903	391 425
A terme	43 247	47 773
Dettes rattachées à terme	-85	19
Total des autres dettes	**513 065**	**439 217**
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**582 465**	**523 708**
Dont dettes rattachées	-85	19

1) Application ANC N°2020-10 du 22 Décembre 2020. Reclassement encours centralisation CDC en contrepartie des comptes d'épargne à régime spécial
À compter de l'exercice 2020, la créance représentative de la quote-part de l'épargne réglementée centralisée auprès du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations est présentée en déduction des comptes d'épargne concernés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire et comptes sur livret d'épargne populaire) (cf. Note 1). Au 31 décembre 2020, les encours collectés sur ces comptes d'épargne s'élevaient à 69 306 K€, desquels a été déduit le montant de la créance de centralisation qui s'élevait alors à 19 821 K€ Au 31 décembre 2019, la créance de centralisation demeure présentée parmi les créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan (cf. Note 1) pour un montant de 14 677 K€ ; à cette même date, les encours collectés sur les comptes d'épargne concernés s'élevaient à 34 156 K€.

Note 13. – Bons de caisse et créances négociables.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Bons de caisse		
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre		
Dont dettes rattachées		

Note 14. – Comptes de régularisation et autres passifs.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Comptes de régularisation - Passif		
Charges à payer	682	1 209
Comptes d'ajustements créditeurs	254	218
Comptes d'encaissements		
Autres comptes de régularisation créditeurs	313	301
Total des comptes de régularisation - Passif	**1 249**	**1 727**
Autres passifs		
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres		
Autres créditeurs et passifs divers	2 742	3 186
Total des autres passifs	**2 742**	**3 186**
Total des comptes de régularisation et autres passifs	**3 991**	**4 913**

Note 15. – Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Plans d'Épargne-Logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	335	714
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 593	2 147
Ancienneté de plus de 10 ans	4 574	4 550
Sous-total	**7 502**	**7 411**
Comptes Épargne-Logement (CEL)	2 443	2 601
Total	**9 945**	**10 013**

Note 16. – Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Plans d'Épargne-Logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		20
Ancienneté de plus de 10 ans	15	
Sous-total	**15**	**20**
Comptes Épargne-Logement (CEL)	25	55
Total	**39**	**75**

Note 17. – Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Plans d'Épargne-Logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans				
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans				
Ancienneté de plus de 10 ans				
Sous-total				
Comptes Épargne-Logement (CEL)				
Total				

Note 18. – Écarts d'acquisition.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2019	Variations	2020
Ecarts d'acquisition positifs :			
Ecarts d'acquisition bruts	78		78
Amortissements pratiqués	78		78
Ecarts d'acquisition nets			
Ecarts d'acquisition négatifs :			
Ecarts d'acquisition bruts	400		400
Amortissements pratiqués	400		400
Ecarts d'acquisition nets			

Note 19. – Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Risques de contrepartie		41		41
Risques de change		0		
Litiges		0		
Engagements sociaux	989	222		1 211
Total	**989**	**263**		**1 252**

Note 20. – Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'Euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	1 000			1 000
Total	**1 000**			**1 000**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques généraux inhérents aux activités des établissements de crédit, conformément aux conditions requises par le règlement CRBF n° 90-02

Note 21. – Tableau de variation des capitaux propres consolidés hors FRBG en milliers d'euros (part du groupe)

(En milliers d'Euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Écart de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Total des capitaux propres part du groupe hors FRBG
Situation au 31 décembre 2018	**152**		**61 367**	**3 045**				**64 565**
Résultat mis en réserves			3 045	-3 045				
Distribution de dividendes			-2 000					-2 000
Résultats individuels des sociétés du groupe				9 555				9 555
Augmentation de capital								
Écarts d'acquisition								
Changement de méthode comptable								
Élimination des dividendes intra-groupe				-4 440				-4 440
Retraitements de consolidation								
- Impôts différés				-906				-906
- provision pour IFC et médailles du travail				-10				-10
- Amortissements dérogatoire				-3				-3
- provision pour crédits MT / LT								
Autres variations			8					8
Situation au 31 décembre 2019	**152**		**62 420**	**4 196**				**66 768**
Résultat mis en réserves			4 196	-4 196				
Distribution de dividendes			-1 000					-1 000
Résultats individuels des sociétés du groupe				4 708				4 708
Augmentation de capital								
Écarts d'acquisition								
Changement de méthode comptable								
Élimination des dividendes intra-groupe				-49				-49
Retraitements de consolidation								
- Impôts différés				-556				-556
- Provision pour IFC et médailles du travail				-219				-219
- Amortissements dérogatoire				()				()
- provision pour crédits MT / LT								
Autres variations			2					2
Situation au 31 décembre 2020	**152**		**65 618**	**3 884**				**69 654**

Note 22. – Engagements de hors bilan.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Engagements de financement donnés et reçus		
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires	198	203
Autres ouvertures de crédits confirmés	77 180	71 763
Autres engagements en faveur de la clientèle	87	40
Total des engagements de financement donnés	**77 465**	**72 006**
Dont engagements douteux	0	4
Accords de refinancement "stand-by" reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus		
Engagements de garantie donnés et reçus		
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
Ouverture de crédits confirmés		
Autres garanties	1 319	942
D'ordre de la clientèle		
Cautions, avals et autres garanties		
Cautions immobilières		
Cautions administratives et fiscales	478	354
Autres garanties	15 276	15 637
Autres garanties d'ordre de la clientèle	31 619	32 258
Total des engagements de garantie donnés	**48 692**	**49 190**
Dont engagements douteux	1 100	306
Engagements de garantie reçus		
Des établissements de crédit	27 544	5 220
De la clientèle		
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçues	150 352	131 598
Total des engagements de garantie reçus	**177 895**	**136 818**

Note 22 bis. – Engagements de hors bilan (suite)

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Engagements sur titres donnés et reçus		**45 127**
Engagements donnés sur titres		22 317
Titres à donner		22 317
Total des engagements donnés sur titres		**22 317**
Engagements reçus sur titres		22 810
Titres à recevoir		22 810
Total des engagements reçus sur titres		**22 810**
Engagements sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements donnés sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements donnés		
Engagements reçus sur opérations en devises et sur instruments financiers à terme		
Engagements sur opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements reçus		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs affectées en garantie		
Autres engagements donnés		
Total des autres engagements donnés		
Dont engagements douteux		
Autres engagements reçus		
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme		
Autres valeurs reçues en garantie	785	613
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus	**785**	**613**

Note 23. – Échéances des emplois et des ressources.

Au 31 décembre 2020 (En milliers d'Euros)	Durées restant à courir						Au 31/12/2019
	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emplois :							
Opérations interbancaires et assimilées	**22 800**				**19 821**	**42 621**	**48 820**
Caisse, banque centrale, CCP	7 797					7 797	7 018
Effets publics et valeur assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	15 003				19 821	34 824	41 801
Opérations avec la clientèle	**13 460**	**16 316**	**68 528**	**108 482**	**79 763**	**286 550**	**258 605**
Créances sur la clientèle	13 460	16 316	68 528	108 482	79 763	286 550	258 605
Opérations de crédit-bail et assimilées							
Obligations et autres titres à revenu fixe		**296**	**34**	**24 452**	**814**	**25 596**	**24 712**
Titres de transaction							
Titres de placement		296	34	24 452	814	25 596	24 712
Titres d'investissement							
Ressources:							
Opérations interbancaires et assimilées	**3 840**		**58**			**3 898**	**2 372**
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés	3 840		58			3 898	2 372
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre							
Opérations avec la clientèle	**532 618**	**33 897**	**15 073**	**672**	**206**	**582 465**	**523 708**
Comptes créditeurs de la clientèle	532 618	33 897	15 073	672	206	582 465	523 708
Dettes envers la clientèle représentées par un titre							

Note 24. – Intérêts, produits et charges assimilés.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	145	139	145	139
Sur opérations avec la clientèle	487	598	7 492	8 098	7 005	7 500
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Relatives à des dettes représentées par un titre	0	0	0	1	0	1
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1	4	834	1 682	833	1 678
Total des intérêts et produits / charges assimilées	**488**	**603**	**8 471**	**9 920**	**7 983**	**9 318**

Note 25. – Commissions.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	21	24	0	0	-21	-24
Sur opérations avec la clientèle	0	0	1 645	1 883	1 645	1 883
Relatives aux opérations sur titres	155	169	0	0	-155	-169
Sur opérations de change	0	0	0	0	0	0
Relatives à des prestations de services bancaires et financiers	946	1 046	4 866	5 836	3 920	4 790
Sur opérations de hors-bilan	1	1	440	455	439	453
Total des commissions	**1 123**	**1 241**	**6 951**	**8 174**	**5 828**	**6 933**

Note 26. – Revenus des titres à revenu variable.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Actions et autres titres à revenu variable	6	2
Participations et autres titres détenus à LT		
Parts dans les entreprises liées		
Total des revenus des titres à revenu variable	**6**	**2**

Note 27. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Résultat net sur cessions	7 734	4 542
Dotation (reprise) nette aux (de) provisions pour dépréciation	-1 306	782
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	**6 427**	**5 324**

Note 28. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Titres de transaction	0	0
Change	2	4
Instruments financiers	0	0
Total des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**2**	**4**

Note 29. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		Produits / Charges nets	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Sur opérations de location simple			50	51	50	51
Autres	38	16	386	309	348	292
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	**38**	**16**	**436**	**360**	**399**	**343**

Note 30. – Frais du personnel.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Salaires et traitements	6 078	6 078
Charges sociales		
Charges de retraite	407	439
Autres charges sociales	1 933	1 943
Total des charges sociales	**2 340**	**2 382**
Intéressement et participation des salariés		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés		186
Total de l'intéressement et de la participation des salariés		**186**
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	460	447
Total des frais de personnel	**8 878**	**9 093**
Effectif moyen	132	133
Dont cadres	45	46
Dont personnel mis à disposition	2	

Engagements sociaux. — En application de leur convention collective respective, les sociétés du groupe BAKIA sont amenées à verser à leurs salariés partant à la retraite une indemnité de départ. Les droits potentiellement acquis à ce titre par les salariés ont fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2020.

La méthode actuarielle retenue. — Rétrospective prorata temporis tient compte de l'âge, de l'ancienneté, de la progression de salaire, et de la probabilité de présence dans la société au moment du départ à la retraite ; sur la base du salaire annuel et un taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds de 0,9 %.

Dans le cadre de la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a provisionné ces engagements sociaux. Au 31/12/2020, ces derniers s'élèvent à 609 481 €, contre 455 636 € au 31/12/2019.La variation 2020, soit +153 845 €, figure en charge générale d'exploitation.

Concernant la médaille du travail, l'engagement au 31/12/2020, qui s'élève à 601 560 €, a également fait l'objet d'un provisionnement au passif du bilan, contre 533 212 € au 31/12/2019.La variation 2020, soit +68 348 €, figure en charge générale d'exploitation.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été supprimé au 1er janvier 2019 et remplacé par un allègement de cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires

Note 31. – Gains nets sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Immobilisations d'exploitation		
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	52	1 659
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-63	-1 650
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	-12	8
Total des gains nets sur actifs immobilisés	**-12**	**8**

Note 32. – Coût du risque.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020			2019
	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total	Total
Dotations aux provisions de l'exercice				
Risques de contrepartie	-901		-901	-691
Risques de change				
Litiges				
Engagements sociaux				
Total des dotations aux provisions de l'exercice	**-901**		**-901**	**-691**
Reprises de provisions de l'exercice				
Risques de contrepartie	662		662	608
Risques de change				
Litiges				
Engagements sociaux				
Total des reprises de provisions de l'exercice	**662**		**662**	**608**
Dotations nettes aux provisions de l'exercice	**-239**		**-239**	**-83**
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions				
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-434		-434	-295
Récupérations sur créances amorties	4		4	79
Total du coût du risque	**-669**		**-669**	**-299**
Dont :				
Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	*-669*		*-669*	*-299*
Reprise nette des provisions constituées au titre des risques pays				

Note 33. – Provisions règlementées.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Dotations aux provisions de l'exercice		
Crédits moyens/longs terme		
Amortissements dérogatoires		
Total des dotations aux provisions de l'exercice		
Reprises de provisions de l'exercice		
Crédits moyens/longs terme		
Amortissements dérogatoires		
Total des reprises de provisions de l'exercice		
Reprises nettes de dotations / Dotations nettes de reprise de l'exercice		

Note 34. – Résultat exceptionnel.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Charges exceptionnelles (Actifs)	0	0
Autres Charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	2	0
Total du résultat exceptionnel	**2**	**0**

Note 35. – Impôt sur les bénéfices.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Impôts courants	-940	-1 381
Impôts différés	-565	-921
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	**-1 505**	**-2 302**

L'impôt courant représente l'impôt exigible au titre du résultat de l'exercice. L'impôt différé représente la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires et des retraitements liés aux opérations de consolidation.

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
La position d'impôt différé s'analyse ainsi :		
Impôts différés actif		
Différences temporaires	1 071	1 636
Total impôts différés actif	**1 071**	**1 636**
Impôts différés passif		
Différences temporaires	1	-1
Total impôts différés passif	**1**	**-1**
Total	**1**	**1 636**

Au 31 décembre (En milliers d'Euros)	2020	2019
Résultat comptable consolidé avant impôt	5 452	6 566
Charge d'impôt théorique aux taux en vigueur	-1 501	-1 979
Impact des différences de taux d'imposition	-51	9
Autres	102	0
Impact des charges / produits définitivement non déductibles / imposables	-55	-332
Charge d'impôt sur les bénéfices effective	**-1 505**	**-2 302**

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
(Exercice clos le 31 décembre 2020.)

A l'assemblée générale de la société BAKIA SCA,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BAKIA SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion :

— Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du rapport présent.

— Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation. — Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :
- La note « 11. Comptes de régularisation et autres actifs » de l'annexe qui fait état de la procédure en cours visant à recouvrer les sommes engagées dans le cadre du déploiement d'un nouveau progiciel bancaire.
- Le paragraphe « 3. Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif à la présentation de l'épargne réglementée centralisée résultant de la modification du règlement ANC n°2014-07 par le règlement ANC n°2020-10.

Justification des appréciations. — La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

— Créances sur la clientèle : Le paragraphe 3 "Créances sur la clientèle" de l'annexe décrit comment votre société comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques sur les créances envers la clientèle.
Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions et au suivi des risques de crédit et de contrepartie, et nous avons vérifié le caractère approprié des méthodologies de dépréciation.

— Portefeuilles titres : Le paragraphe 1 "Portefeuille titres" de l'annexe décrit les modes de comptabilisation, de classement et d'évaluation des titres de transaction, de placement, d'investissement et de participations.

Nous avons apprécié, au regard des dispositions légales et réglementaires, la pertinence du mode de comptabilisation ainsi décrit et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 10 juin 2021.
Les commissaires aux comptes :

RSM PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris :
Martine LECONTE
Associée

SAINT HONORE BK&A
Membre de la Compagnie Régionale de Paris :
Frédéric BURBAND
Associé